

## COMPTE RENDU de Conseil Municipal du 15 avril 2014

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN –Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Vanessa FOURRÉ – Nicolas BROTCHE – Pascale LESELLIER – Jean-Pierre FOUCHER

**Absents excusés** : Néant

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme Laëtitia GESLIN

### **ORDRE DU JOUR**

#### **- Indemnités de fonction**

Préalablement au vote du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux Maire et Adjoint, M. Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2123-23 fixe le montant maximum de l'indemnité qui peut être allouée au Maire d'une commune dont la population se situe entre 1000 et 3499 habitants à 43% de la valeur de l'indice brut 101 (Maj. 821) et l'article L 2123-24 prévoit l'indemnité maximum pouvant être allouée aux adjoints à 16,50% de la valeur de l'indice brut 1015.

Les indemnités brutes maximum, telles que déterminées ci-dessus peuvent donc être évaluées mensuellement à :

- Pour le Maire : 3.801.46 € x 43 % =	1.634.63
- Et pour chacun des quatre adjoints autorisés : 3.801.46 € x 16,50 =	
627.24 €X4 :	2 508.96

**Soit une enveloppe maximum annuelle de** **49 723.08**

Monsieur Le Maire, en précisant que vue la conjoncture actuelle, il ne souhaite pas atteindre l'enveloppe globale maximum affectée aux indemnités, il propose donc au Conseil, en considération de la répartition des tâches qui a été décidée entre tous les membres du conseil municipal, qu'une partie de cette enveloppe soit attribuée à chacun des conseillers municipaux et propose au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la répartition qui pourrait être la suivante:

- Maire : 34.33 % :	1305.00
- Au 1 <sup>er</sup> et second adjoints : 12.05 % :	458.08
- Au 3 <sup>ème</sup> adjoint : 8.85% :	336.43
- Pour la conseillère communautaire (qui a le double de réunions) :	
1.70% :	64.63
- Chacun des conseillers municipaux : 0,85 %	32.31

**Soit une enveloppe totale annuelle de** **35 343.84**

**(71% du montant autorisé) d'où une économie de** **14 379.24**

Compte- tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le montant des indemnités pouvant être allouées aux Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux de la Commune.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 29 Mars 2014, date de leur élection, et pendant toute la durée de leur mandat, le montant de l'indemnité du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux tel que précité ; Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait intéressant pour les autres conseillers que les abstentions où les votes contre soient motivés de façon à ouvrir la discussion et s'adresse à M. Foucher qui s'est abstenu. Monsieur Foucher répond qu'il a souhaité s'abstenir au motif qu'il considère que cette proposition est discriminatoire pour les femmes ; Ce à quoi, Mme Geslin répond qu'elle ne l'interprète pas de cette façon et que c'est elle-même qui a demandé que son indemnité soit réduite car elle a moins de temps à consacrer à ses fonctions d'adjoint du fait qu'elle travaille.

### **- Vote de la composition des commissions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer trois commissions regroupant plusieurs attributions à savoir :

#### **1<sup>ère</sup> Commission : Finances (Budgets – Demandes de Subventions – Affaires économiques – Ecole)**

Responsable : Christian DEROUET

Nicholas BROTHIE

Jean-Pierre FOUCHER

Laëtitia GESLIN

#### **2<sup>ème</sup> Commission : Travaux (Bâtiments – Voirie – Cimetière – Circuits de randonnée – Fleurissement – Agriculture – Sport)**

Responsable : Jean-Claude COQUIO

François LAUTOUR

Jean-Pierre FOUCHER

Jacqueline GUÉRIN

Philippe LETONDEUR

Pascale LESELLIER

Samuel POTTIER

Christophe PELLERIN

Isabelle LANGLOIS

#### **3<sup>ème</sup> Commission : Animation (Bulletin Municipal – Culture – Tourisme – Fêtes et cérémonies – Listes Electorales – Site Internet)**

Responsable : Laëtitia GESLIN

Pascale LESELLIER

Véronique BESNARD

Vanessa FOURRÉ

Natacha BOUCHARD

### **- Election des délégués**

Le Conseil Municipal nomme les délégués à savoir :

Commission d'Appel d'Offres : Président : M. Christian DEROUET  
Membres titulaires : François LAUTOUR – Jean-Claude COQUIO – Philippe LETONDEUR  
Membres suppléants : GUÉRIN Jacqueline – PELLERIN Christophe – BROTHIE Nicolas

Délégués du SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes de l'Orne) :  
Déléguée titulaire : Laëtitia GESLIN  
Délégué suppléant : Christian DEROUET

Délégués au Parc Normandie Maine :  
Délégué titulaire : Christian DEROUET  
Déléguée suppléante : Véronique BESNARD

Délégués du Syndicat de l'Energie de l'Orne :  
Délégué titulaire : Jean-Claude COQUIO  
Délégué suppléant : François LAUTOUR

Délégués du CNAS (Comité National d'Action Sociale) :  
Délégué des élus : Christian DEROUET  
Correspondant et délégué des agents : Evelyne LEBOUCHER

Délégués au Syndicat Départemental de l'Eau :  
Délégué titulaire : François LAUTOUR  
Délégué suppléant : Jean-Claude COQUIO

Délégués au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) :  
Délégué titulaire : Jean-Claude COQUIO  
Délégué suppléant : François LAUTOUR

Délégués au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :  
Membres : Christian DEROUET - Vanessa FOURRÉ – Isabelle LANGLOIS – Jacqueline GUÉRIN – Christophe PELLERIN

Délégués au SIVOS LONLAY-ST BOMER (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) :  
DEROUET Christian – Natacha BOUCHARD – Vanessa FOURRÉ

Correspondant Sécurité Routière : Pascale LESELLIER

Correspondant Défense : Christophe PELLERIN

### **- Fixation du tarif de vente des parcelles du Lotissement du Grand Jardin**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la réforme de fiscalité immobilière, les lotissements sont désormais assujettis à la TVA sur la marge.

Le Conseil Municipal avait fixé par délibération du 10/05/2012, le prix de vente du m2 de terrain, à la somme de 16 € TTC soit 13.76 € HT avec un montant de TVA de 2.24 €.

Toutefois, compte tenu du changement de taux de TVA au 01/01/2014, il convient que le Conseil municipal modifie sa délibération.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de ne pas changer le prix de vente du m2 de terrain soit 16€ TTC, le montant HT est donc de 13.73€ avec un montant de TVA de 2.27€

Il charge Monsieur le Maire ou ses Adjoints de signer tous les documents afférents aux ventes de parcelles.

### **- Etude du devis de contrat d'entretien de fleurissement des parterres et massifs**

**Mme GESLIN, fille de M. Provost se retire.**

Le Conseil Municipal après étude du devis, décide par 13 voix pour et une voix contre, de retenir l'entreprise Provost pour l'entretien et le fleurissement des massifs de la Commune. Le montant du forfait est de 2 522.20 €. Les crédits nécessaires seront portés au BP 2014 C/61521

### **- Approbation des comptes administratifs 2013 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat – Commune - Assainissement – Lotissement – Station-Service**

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

#### **Commune :**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 691 158.91 €  
Recettes : 1 024 089.92 €

##### **Section d'Investissement**

Dépenses : 465 109.58 €  
Recettes : 813 349.95 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

C/ 1068 : 101 909.68 €

C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : 753 187.05 €

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

### **Assainissement :**

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 27 881.38 €

Recettes : 42 746.58 €

#### **Section d'Investissement**

Dépenses : 37 785.86 €

Recettes : 109 748.82 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. L'excédent cumulé de fonctionnement s'élevant à 14 865.20€, le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats de la façon suivante :

C/ 1068 : 14 865.20 €

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

### **Lotissement :**

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 110 555.35 €

Recettes : 110 555.35 €

#### **Section d'Investissement**

Dépenses : 86 007.51 €

Recettes : 81 453.05 €, soit un déficit 2013 de 4 554.46€

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

### **Station-Service :**

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 400 232.90 €

Recettes : 409 460.21 € soit un excédent de fonctionnement de 9 227.31€

#### **Section d'Investissement**

Dépenses : 145 665.28 €

Recettes : 205 704.28 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : (report à nouveau 9 227.31€)

- **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL** -  
**COMMUNE – STATION SERVICE**

Le Conseil Municipal décide d'accorder pour toute la durée du mandat, les indemnités de conseil et de budgets auxquelles le Receveur peut prétendre pour la Commune d'une part et la station-service d'autre part.

## **- ANNULATION DE RESERVATION DE DEUX PARCELLES – LOTISSEMENT DU GRAND JARDIN**

Monsieur le Maire expose au Conseil que lors de la réunion du 26 février 2014, à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait décidé de ne pas appliquer de pénalité à M. Féret pour l'annulation de réservation de deux parcelles puisqu'il maintenait l'acquisition du lot n° 8 d'une superficie de 470m<sup>2</sup>, cadastré AC 201. Le Conseil décide, à l'unanimité d'acter cette décision par une délibération.

### **- Questions diverses**

❶ Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de retenir une liste de 24 nouveaux noms afin de la transmettre au service de fiscalité directe locale qui pourra ainsi nommer les membres de la commission communale des impôts directs pour la durée du mandat, le renouvellement de cette commission a lieu à chaque changement de municipalité.

❷ Le Conseil municipal établit les permanences pour les élections européennes du 25 mai 2014.

❸ Monsieur le Maire demande au Conseil municipal, de prendre la délibération ad hoc pour l'autoriser à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la Commune pour la mise à disposition du bâtiment destiné à recevoir le pôle santé, soit le rez-de-chaussée de l'immeuble situé 4 route du stade, du terrain correspondant à l'accès par la route du stade, ainsi que du terrain nécessaire au parking sur la route du val. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

❹ Monsieur le Maire lit ensuite des courriers :

- Les habitants du lotissement du Clos demandent un réverbère pour le terrain de pétanque, ainsi qu'une demande de circulation interdite sauf riverains sur la voie communale de la butte du Clos. Le Conseil va étudier la possibilité d'interdire la circulation sauf riverains afin d'améliorer la sécurité. Par ailleurs, un courrier va être envoyé à une société dont le camion poids lourd passe régulièrement sur cette route alors que le tonnage est limité. Enfin, il va demander des devis pour la pose d'un réverbère.
- Monsieur Coquio indique qu'il serait bon que la salle soit dotée d'un défibrillateur, le Conseil propose de demander des devis.
- Monsieur Coquio informe aussi le Conseil qu'il s'est renseigné sur les prix de deux sèche-mains électriques pour mettre à la salle, Mme Geslin dit qu'un

matériel similaire doit être installé à la salle du Chatellier et qu'elle apportera les devis comme éléments de comparaison.

- Monsieur Coquio informe le Conseil qu'il réalise actuellement une étude comparative pour la fourniture de gaz utilisé pour le chauffage de la salle polyvalente et de l'école.
- Internet a également été demandé à la salle, cette question est à l'étude.
- Monsieur le Maire fait lecture au Conseil d'une lettre de Monsieur Leprovost demandant des renseignements chiffrés sur les travaux du Conseil municipal entre 2001 et 2008. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a confié ce courrier à un service juridique afin de connaître précisément les pièces qui peuvent être légalement communiquées ou non. Monsieur le Maire fait ensuite lecture de la réponse qu'il a faite à Monsieur Leprovost. Monsieur le Maire demande au Conseil, dans un souci de transparence, s'il accepte que ces courriers soient portés à la connaissance du public. Le Conseil approuve à l'unanimité, le courrier et sa réponse seront donc affichés au tableau. .